



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 6 mars 2023 par la Ministre de l'Éducation de la Communauté française, sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'définissant les profils de certification de l'« Ouvrier boulanger-pâtissier/Ouvrière boulangère-pâtissière », du/de la « Conducteur/Conductrice de ligne de production en industrie alimentaire », de l'« Opérateur/Opératrice recettes en industrie alimentaire », de l'« animateur/Animatrice de groupes » et du/de la « Gouverneur/Gouvernante d'étage » en 4^e, 5^e et 6^e années dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4 en plein exercice ou en alternance, du/de la « Magasinier/Magasinière », du/de la « Monteur électricien/Monteuse électricienne », du/de la « Valoriste généraliste » dans l'enseignement ordinaire en alternance et dans l'enseignement spécialisé de forme 3, en plein exercice ou en alternance, de l'« Esthéticien social/Esthéticienne sociale » et du/de la « Réceptionniste en hôtellerie » en 7^e année dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4 en plein exercice ou en alternance', portant le numéro 73.184/2 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 5 avril 2023, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.